



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-2026-03-02-00010 EN DATE DU 2 MARS 2026 MODIFIANT LA LISTE
DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DE LA DRÔME ET LA LIMITE DE LEUR CIRCONSCRIPTION
POUR LA PÉRIODE 2026-2029**

La Préfète,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 427-1 et R 427-1 à R 427-3 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux Lieutenants de louveterie,

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2024-12-19-0001 du 19 décembre 2024 portant nomination des Lieutenants de louveterie de la Drôme pour la période 2025-2029,

VU le décret du président de la République du 30 juillet 2025 nommant Madame Marie-Aimée GASPARI, préfète de la Drôme, ;

VU l'appel à candidature aux fonctions de Lieutenants de louveterie dans le département de la Drôme, lancée le 28 novembre 2025 par la préfecture, en vue d'un recrutement supplémentaire destiné notamment à conforter l'équipe en place et remplacer des titulaires sur le départ,

VU la fin du mandat de Lieutenant de louveterie de la 25° circonscription exercé par monsieur Jacky BONFILS à la date du 5 mars 2026, ayant atteint la limite d'âge fixée à 75 ans, conformément à l'article R 427-2 du code de l'environnement,

VU la démission reçue le 5 janvier 2026 par la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) de madame Brigitte DUC, Lieutenant de louveterie nommé sur la 26° circonscription,

VU l'avis des membres du groupe informel départemental, réunis le 22 janvier 2026 sous la présidence de madame la sous-préfète de Die, afin d'examiner des candidatures supplémentaires aux postes de Lieutenants de louveterie dans le département de la Drôme pour la période 2026-2029, déposées dans les formes et délais,

VU la documentation technique du 26 novembre 2024 relative aux lieutenants de louveterie, publié par le ministère en charge de l'écologie,

VU l'avis de monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme,

VU l'avis de monsieur le représentant de l'Association des Lieutenants de louveterie de France, Président de l'association des Lieutenants de louveterie de la Drôme,

CONSIDÉRANT les caractéristiques du département de la Drôme en ce qui concerne sa superficie, sa topographie et son taux de boisement, ainsi que les enjeux relatifs à la présence du grand gibier en secteurs périurbains et de la prédation du loup sur les animaux domestiques,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Territoires (D.D.T.) de la Drôme,

ARRETE

Article 1 – À compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 31 décembre 2029 inclus, les circonscriptions affectées aux Lieutenants de l'ouvetrie nommés sur le département de la Drôme, pour la période 2025-2029, par arrêté préfectoral n° 26-2024-12-19-0001 du 19 décembre 2024 visé plus haut, sont modifiées comme il suit, le reste sans changement.

Les délimitations des différentes circonscriptions sont les limites des communes les composant indiquées sous le nom de chaque Lieutenant de l'ouvetrie ci-après :

Circonscription n° 1

Monsieur MANDARON Pascal – 2910 route des Pangons _ 26260 MARGES		
HAUTERIVES	EPINOUBE	LAPEYROUSE-MORNAY
LENS-LESTANG	LE GRAND-SERRE	MANTHES
MORAS-en-VALLOIRE	SAINT-CHRISTOPHE-et-le-LARIS	SAINT-SORLIN-en-VALLOIRE
VALHERBASSE		

Circonscription n° 2

Monsieur PEYROUX Dominique – 42 lot. La Tulandière – 26140 SAINT-RAMBERT d'ALBON		
ALBON	ÉRÔME	SAINT-BARTHÉLEMY-de-VALS
ANDANCETTE	FAY-le-CLOS	SAINT-JEAN de GALAURE
ANNEYRON	GERVANS	SAINT-MARTIN-d'AOÛT
BEAUMONT-MONTEUX	LARNAGE	SAINT-RAMBERT-d'ALBON
BEAUSEBLANT	LA ROCHE-de-GLUN	SAINT-UZE
CHANOS-CURSON	LAVEYRON	SAINT-VALLIER
CHANTEMERLE-les-BLÉS	MERCUROL-VEAUNES	SERVES-sur-RHÔNE
CHÂTEAUNEUF-de-GALAURE	PONSAS	TAIN-l'HERMITAGE
CHAVANNES	PONT-de-l'ISÈRE	TERSANNE
CROZES-HERMITAGE	SAINT-AVIT	

Circonscription n° 3

Monsieur WOLFF Didier _ 45A chemin de l'Allée _ 26600 CHANOS-CURSON		
ARTHEMONAY	GEYSSANS	PEYRINS
BATHERNAY	GRANGES lès BEAUMONT	ROMANS-sur-ISÈRE
BREN	LE CHALON	SAINT-BARDOUX
CHARMES-sur-l'HERBASSE	MARGÈS	SAINT-DONAT-sur-l'HERBASSE
CHÂTEAUNEUF-sur-ISÈRE	MARSAZ	SAINT-LAURENT-d'ONAY
CHÂTILLON-SAINT-JEAN	MONTCHENU	SAINT-MICHEL-sur-SAVASSE
CLÉRIEUX	MONTMIRAL	SAINT-PAUL-lès-ROMANS
CRÉPOL	MOURS-SAINT-EUSÈBE	TRIRS
GÉNISSIEUX	PARNANS	

Circonscription n° 4**Monsieur NIVOT David** _ 2180 route de Chabeuil _ 26120 CHATEAUDOUBLE

ALIXAN	CHABEUIL	MARCHES
BÉSAYES	CHARPEY	MONTÉLIER
BOURG de PÉAGE	CHATUZANGE le GOUBET	

Circonscription n° 5**Monsieur METTON Michel** – 1720 route de Montoisson (Vaugelas) – 26120 MONTMEYRAN

BARBIÈRES	EYMEUX	PEYRUS
BARCELONNE	GIGORS-et-LOZERON	ROCHFORT SAMSON
BEAUREGARD-BARET	HOSTUN	SAINT-NAZAIRE en ROYANS
CHÂTEAUDOUBLE	JAILLANS	SAINT-VINCENT La COMMANDERIE
COBONNE	LA BAUME-CORNILLANE	SUZE
COMBOVIN	LA BAUME- d'HOSTUN	VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE
CREST	OURCHES	

Circonscription n° 6**Monsieur CHARRASSON Xavier** – 2190 route des Granges – 26420 VASSIEUX en VERCORS

BOUVANTE	ROCHECHINARD	SAINT-MARTIN-en-VERCORS
ÉCHEVIS	SAINT-AGNAN-en-VERCORS	SAINT-THOMAS-en-ROYANS
LA CHAPELLE-en-VERCORS	SAINT-JEAN-en-ROYANS	SAINTE-EULALIE-en-ROYANS
LA MOTTE-FANJAS	SAINT-JULIEN-en-VERCORS	VASSIEUX-en-VERCORS
LÉONCEL	SAINT-LAURENT-en-ROYANS	
ORIOLE-en-ROYANS	SAINT-MARTIN-le-COLONEL	

Circonscription n° 7**Monsieur BOBICHON Nicolas** - 293 route de Juanon _ 26120 LA BAUME CORNILLANE

AMBONIL	LIVRON sur DRÔME	MONTVENDRE
BEAUMONT Lès VALENCE	MALISSARD	PORTES Lès VALENCE
BEAUVALLON	MONTÉLEGER	SAINT-MARCEL Lès VALENCE
BOURG Lès VALENCE	MONTMEYRAN	UPIE
ÉTOILE sur RHÔNE	MONTOISON	VALENCE

Circonscription n° 8**Monsieur GACHON Samuel** – La Chapiane –route des Condamines – 26120 MONTMEYRAN

BEAUFORT-sur-GERVANNE	MONTCLAR-sur-GERVANNE	PONTAIX
EYGLUY-ESCOULIN	OMBLÈZE	VERCHENY
LE CHAFFAL	PLAN de BAIX	VÉRONNE

Circonscription n° 9**Monsieur Cyril CHAUVIN – 420 impasse Gabriel – 26400 MIRABEL et BLACONS**

AUBENASSON	LA CHAUDIÈRE	CHASTEL-ARNAUD
SAINT-SAUVEUR en DIOIS		

Circonscription n° 10**Monsieur REY Christian – 790 route de La Salle – 26150 SOLAURE en DIOIS**

CHAMALOC	PONET-et-SAINT-AUBAN	SAINT-ROMAN
CHATILLON-en-DIOIS (partie GGC n° 13)	ROMEYER	SOLAURE-en-DIOIS
DIE	SAINT-ANDEOL-en-QUINT	VACHERES-en-QUINT
LAVAL-d'AIX	SAINTE-CROIX	
MARIGNAC-en-DIOIS	SAINT-JULIEN-en-QUINT	

Circonscription n° 11**Monsieur BOSC André – 200 Chemin des Grangeasses _Barreau – 07130 SAINT-ROMAIN de LERPS**

AUTICHAMP	LA LAUPIE	PUY-SAINT-MARTIN
CHABRILLAN	LA ROCHE-sur-GRANE	ROYNAC
CLIOUSCLAT	LES TOURRETTES	SAINT-MARCEL-Lès-SAUZET
CONDILLAC	LORIOI-sur-DROME	SAULCE-sur-RHÔNE
GRANE	MARSANNE	SAUZET
LA COUCOURDE	MIRMANDE	SAVASSE

Circonscription n° 12**Monsieur TEYSSIÈRE Gérald _ Le village _ 26400 PLAN de BAIX**

AOUSTE sur SYE	LA RÉPARA-AURIPLES	SAOU
BÉZAUDUN sur BINE	MORNANS	SOYANS
DIVAJEU	PIÉGROS LA CLASTRE	
FRANCILLON sur ROUBION	PONT de BARRET	

Circonscription n° 13**Monsieur DESESTRETS Patrick – 605 chemin des Batares – 26120 COMBOVIN**

AUREL	LUC-en-DIOIS	POYOLS
BARNAVE	MENGLON	RECOUBEAU-JANSAC
BARSAC	MONTLAUR-en-DIOIS	RIMON-et-SAVEL
ESPENEL	MONTMAUR-en-DIOIS	SAINT-BENOÎT-en-DIOIS

Circonscription n° 14**Monsieur CHARMET Stéphane – 465 chemin de Messagendre – 26410 MENGLON**

BOULC	GLANDAGE	
CHÂTILLON-en-DIOIS (partie GGC n° 14 : ex-TRESCHEU-CREYERS)	LUS LA CROIX HAUTE	

Circonscription n° 15

Monsieur ROMANN Eric – 14 rue de La Farigoule – 26290 DONZERE		
ANCONE	CLEON-d'ANDRAN	MONTBOUCHER-sur-JABRON
BONLIEU-sur-ROUBION	LA BATIE-ROLLAND	MONTELMAR
CHAROLS	MANAS	SAINT-GERVAIS-sur-ROUBION

Circonscription n° 16

Monsieur MAZEL Pierre – route de Crest _ La Sauzaie – 26460 BOURDEAUX		
BOURDEAUX	FELINES-sur-RIMANDOULE	SALETTES
CHAUDEBONNE	LE POËT-CELARD	SOUSPIERRE
COMPS	LE POËT-LAVAL	TEYSSIERES
CONDORCET	MONTJOUX	TRUINAS
DIEULEFIT	ORCINAS	VALOUSE
EYROLES	ROCHEBAUDIN	VESC
EYZAHUT	SAINT-FERRÉOL-TRENTE-PAS	VILLEPERDRIX

Circonscription n° 17

Madame VINCENT Gaëlle - 426 route de Saillans (Les Bréchat) _ 26340 PRADELLE		
AUCELON	LES TONILS	PRADELLE
BRETTE	PENNES-le-SEC	ROCHEFOURCHAT

Circonscription n° 18

Monsieur BONNARD Georges – 3170 B route de Montanègre _ 26340 SAINT-NAZAIRE LE DÉSSERT		
ARNAYON	CRUPIES	VOLVENT
BOUVIÈRES	GUMIANE	
CHALANCON	SAINT-NAZAIRE-le-DÉSERT	

Circonscription n° 19

Monsieur VESCO Anthony _ 646 La Fayolle _ 26470 ESTABLET		
BEAUMONT DIOIS	JONCHERES	SAINT-DIZIER-en-DIOIS
BEAURIERES	LA BATIE-des-FONTS	VAL-MARAVEL
BELLEGARDE en DIOIS	LES PRÈS	VALDROME
CHARENS	LESCHES en DIOIS	
ESTABLET	MISCON	

Circonscription n° 20**Monsieur CHAIX Éric – 750 chemin de Beauvert – 26290 DONZÈRE**

ALLAN	LA TOUCHE	ROCHFORD en VALDAINE
CHAMARET	LES GRANGES-GONTARDES	ROUSSAS
CHANTEMERLE-lès-GRIGNAN	GRIGNAN	SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
CHÂTEAUNEUF-du-RHÔNE	MALATAVERNE	SAINT-RESTITUT
CLANSAYES	MONTJOYER	SALLES-sous-BOIS
DONZÈRE	PIERRELATTE	TAULIGNAN
ESPELUCHE	PUYGIRON	VALAURIE
LA GARDE-ADHÉMAR	RÉAUVILLE	

Circonscription n° 21**Monsieur GIGONDAN Éric – 485 route des Marcells – 26770 ROUSSET les VIGNES**

AUBRES	MONTAULIEU	LE POËT-en-PERCIP
BEAUVOISIN	MONTBRISON-sur-LEZ	PROPIAC
BENIVAY-OLLON	NYONS	ROCHE SAINT-SECRET-BECONNE
BUIS-les-BARONNIES	LE PÈGUE	LA ROCHE-sur-le-BUIS
CHÂTEAUNEUF-de-BORDETTE	LA PENNE sur L'OUVÈZE	ROUSSET-les-VIGNES
EYGALIERS	PIEGON	SAINT-AURICE-sur-EYGUES
MÉRINDOL-les-OLIVIERS	PIERRELONGUE	SAINT-PANTALÉON-les-VIGNES
MIRABEL-aux-BARONNIES	LES PILLES	VENTEROL
MOLLANS-sur-l'OUVÈZE	PLAISANS	VINSOBRES

Circonscription n° 22**Monsieur MORIN Jérôme – 440 chemin des Serres – 26510 PELONNE**

ARPAVON	MONTFERRAND LA FARE	SAHUNE
BELLECOMBE-TARENDOL	PELONNE	SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET
BÉSIGNAN	LE POËT-SIGILLAT	SAINTE-JALLE
CHAUVAC-LAUX-MONTAUX	MONTRÉAL-les-SOURCES	SAINT-MAY
CURNIER	ROCHEBRUNE	VERCLAUSE
LEMPES	ROUSSIEUX	

Circonscription n° 23**Monsieur LATIL François– 125 A chemin des Faysses _ 26510 RÉMUZAT**

CORNILLAC	LA MOTTE-CHALANCON	ROTTIER
CORNILLON-sur-l'OULE	POMMEROL	
LA CHARCE	RÉMUZAT	

Circonscription n° 24**Monsieur PRÉVOST Didier** – 325 Chemin des Moutons – 26290 DONZÈRE

BOUCHET

ROCHEGUDE

TULETTE

LA BAUME-de-TRANSIT

SUZE-la-ROUSSE

Circonscription n° 25**Monsieur SOUBEYRAS Jean-Luc** – 255 chemin de Bel – 26700 PIERRELATTE

COLONZELLE

MONTSÉGUR-sur-LAUZON

SOLÉRIEUX

Circonscription n° 26**Monsieur MERCIER Dominique** – 412 chemin des Faures _26160 LA TOUCHE

ALEYRAC

LA BÉGUDE de MAZENC

PORTES en VALDAINE

Circonscription n° 27**Monsieur RIGAT Alex** – 165 route d'Eourres_ La Dondelle – 26560 LACHAU

AULAN

MÉVOUILLON

SAINT-AUBAN-sur-l'OUVÈZE

BALLONS

MONTAUBAN-sur-l'OUVÈZE

SAINTE-EUPHÉMIE-sur-l'OUVÈZE

BARRET-de-LIOURE

MONTBRUN-les-BAINS

SÉDERON

EYGALAYES

MONTFROC

VERCOIRAN

FERRASSIERES

MONTGUERS

VERS-sur-MÉOUGE

IZON-la-BRUISSE

REILHANETTE

VILLEBOIS-les-PINS

LABOREL

LA ROCHETTE du BUIS

VILLEFRANCHE-le-CHÂTEAU

LACHAU

RIOMS

Circonscription n° 28**Monsieur FORT Romaric** – 220 allée des Marrons_26140 ALBON

CLAVEYSON

RATIÈRES

Circonscription n° 29**Monsieur CHAPUT Christian** – 1935 route de Saillans _26340 SAINT-SAUVEUR en DIOIS

MIRABEL et BLACONS

SAILLANS

Circonscription n° 30**Monsieur SERRE Stéphane** – 30 avenue des Cévennes _26250 LIVRON sur DRÔME

ALLEX

EURRE

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement, afin de remplacer le titulaire de chaque circonscription dans l'exercice de ses fonctions, sont désignés comme suppléants l'ensemble des Lieutenants de louveterie titulaires des autres circonscriptions de la Drôme, sauf désignation particulière indiquée, sur proposition du Directeur Départemental des Territoires, dans la décision ordonnant une mission.

En dehors de leur circonscription, les suppléants n'ont pas le pouvoir de constater les infractions en matière de réglementation de la chasse.

Les Lieutenants de louveterie atteignant la limite d'âge prévue à l'article R 427-2 du code de l'environnement, au cours de cette période, cesseront leur mandat au jour anniversaire de leur 75 ans.

Article 3 – En cas de négligence grave dans l'exercice de leurs fonctions, d'abus ou pour tout autre motif grave, la commission de Lieutenant de l'ouvèterie peut être retirée par décision motivée de l'autorité préfectorale.

En cas de cessation de fonction, pour quelque motif que ce soit, la commission délivrée doit être remise au préfet (D.D.T.).

Article 4 – L'arrêté préfectoral n° 26-2024-12-19-0001 du 19 décembre 2024 est abrogé à compter de la publication de la présente décision.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier (2 place de Verdun BP 1135 _ 38022 GRENOBLE cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – Le Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme, les Sous-Préfètes de Die et de Nyons, le Directeur Départemental des Territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs.

Une copie sera adressée au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, au Président de l'association nationale des Lieutenants de l'ouvèterie, au chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, aux brigades de gendarmerie et aux Maires des communes de la Drôme.

Fait à Valence, le 2 mars 2026

La Préfète,

Marie-Aimée GASPARI